



Monnaie numérique de banque centrale

Une monnaie numérique de banque centrale est d'abord une monnaie, émise par la banque centrale. C'est aussi une monnaie totalement dématérialisée.

Deux précisions : monnaie « numérique », « digitale » ou « virtuelle », c'est la même chose ; tout comme « monnaie de banque centrale » et « monnaie centrale ».

POURQUOI EN PARLE-T-ON ?

La Banque de France a lancé début 2020 un programme d'expérimentations de monnaie numérique de banque centrale. D'autres banques centrales dans le monde travaillent sur le sujet. Par exemple, la banque centrale de Suède développe un projet de e-couronne (e-krona).

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Une **monnaie de banque centrale**, c'est de la monnaie **émise directement par une banque centrale**. Actuellement, dans tous les pays du monde, la monnaie centrale circule sous **deux formes** (voir schéma) :

- Les pièces et les billets, qui forment ce qu'on appelle la **monnaie fiduciaire**.
- Les **sommes placées par les banques commerciales sur les comptes qu'elles détiennent auprès de la banque centrale**. En effet, chaque banque commerciale a un compte auprès de la banque centrale de son pays pour s'approvisionner en billets de banque mais aussi parce que la banque centrale lui impose d'y laisser des sommes en réserve (les « réserves obligatoires »). Ce compte sert également pour les opérations de prêt que la banque centrale accorde aux banques commerciales dans le cadre de sa politique monétaire.

L'ensemble « sommes placées par les banques commerciales sur leurs comptes auprès de la

banque centrale » + « montant des pièces et billets en circulation » = « montant total de la monnaie centrale ».

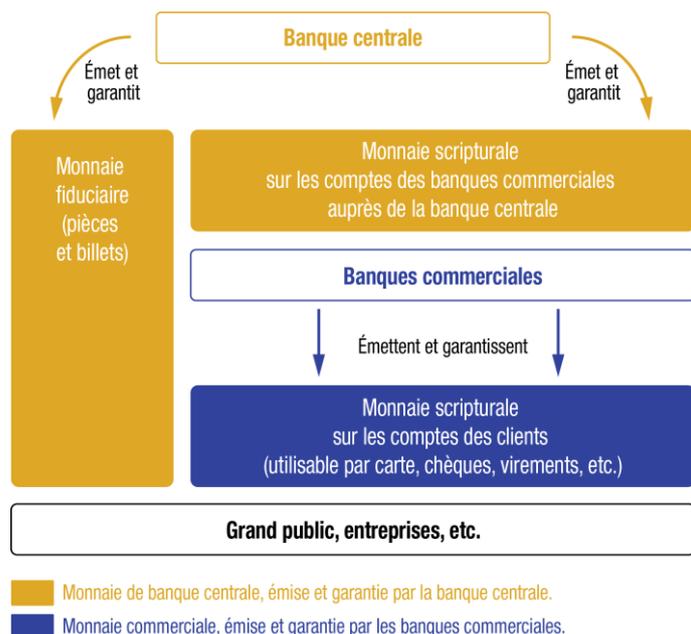
La **monnaie centrale** constitue une **créance sur la banque centrale** : concrètement, lorsque quelqu'un possède un billet, la banque centrale en garantit la valeur nominale (ou faciale) ; un billet de 50 euros sera toujours repris, via une banque commerciale, pour une valeur de 50 euros.

En revanche, les sommes inscrites sur les comptes des clients dans les banques commerciales ou les établissements de paiement ne correspondent pas à de la monnaie centrale, mais à de la **monnaie commerciale**. Ce sont les banques commerciales qui la créent, lorsqu'elles accordent des crédits à leurs clients et créditent les comptes de ces derniers du montant de ces crédits, ou encore lorsqu'elles créditent les comptes des clients qui leur remettent des billets ou des chèques ou qui reçoivent des virements. Les clients ont alors une **créance sur la banque commerciale**.

Il y a un **lien entre monnaie centrale et monnaie commerciale** : il est possible pour tout un chacun de retirer de l'argent de son compte bancaire pour le convertir en billets et réciproquement.

Les billets et les pièces ont **cours légal**, c'est-à-dire qu'ils sont le seul moyen de paiement que personne n'a le droit de refuser pour se faire payer (dans certaines limites de montant et de nombre de pièces).

Schéma simplifié : Monnaie centrale et monnaie commerciale



Pourquoi envisager de créer une monnaie numérique de banque centrale ?

Ce serait une **monnaie centrale numérique**, c'est-à-dire sous forme dématérialisée. La Banque de France souhaite étudier deux formes de monnaie numérique de banque centrale :

- **Une monnaie centrale dite « interbancaire »**, qui serait utilisée exclusivement par la banque centrale et les banques commerciales ou d'autres institutions financières, pour les transactions financières entre elles. Cette monnaie centrale numérique pourrait être créée via une technologie de registre distribué, comme la blockchain. L'idée est que cette technologie, associée à une monnaie centrale numérique, permettrait d'effectuer les transactions financières de manière plus rapide, transparente et sûre, et à moindre coût qu'en utilisant une technologie classique. Ce serait donc une innovation technologique pour le secteur financier, qui serait ainsi plus efficace au service du financement de l'économie en général.
- **Une monnaie centrale dite « de détail »**, utilisable par le grand public. Dans ce cas, la banque centrale n'aurait peut-être pas recours à une technologie de registre distribué. Le public pourrait utiliser cette monnaie centrale numérique soit sous une forme stockée

dans un support physique (une carte, un téléphone mobile...), soit via un compte ouvert en monnaie centrale numérique.

L'objectif ne serait pas que cette monnaie numérique de détail remplace les pièces et les billets. Il s'agirait plutôt de proposer une alternative, une monnaie numérique publique, émise et garantie par une banque centrale, permettant d'offrir au public un choix et d'accompagner l'évolution des comportements en matière de paiement.

Enfin, **il ne faut pas confondre monnaie numérique et monnaie électronique** : cette dernière correspond à de la monnaie commerciale, une somme d'argent stockée sous forme électronique (carte prépayée, porte-monnaie électronique...) en contrepartie d'une remise de fonds auprès de l'émetteur. **Une monnaie numérique ne doit pas non plus être confondue avec un crypto-actif** comme le bitcoin, qui n'est pas une monnaie.

POUR ALLER PLUS LOIN

- La démarche d'expérimentation de monnaie numérique de la Banque de France, Banque de France
- La monnaie numérique de banque centrale, C. Pfister. Banque de France
- Monnaies numériques et « cryptomonnaies », vidéo Banque de France